

HISTOIRE

Module 1

CHAPITRE 1

Louis XIV et la monarchie absolue

Les chapitres 1 et 2 consacrés à Louis XIV utilisent le manuel de 5^{ème}.

Introduction

Le règne de Louis XIV s'intègre dans la continuité de celui des nombreux rois qui l'ont précédé. Avant lui, nous l'avons vu en classe de cinquième, les souverains français ont peu à peu renforcé le pouvoir royal et l'Etat monarchique. Cela permet à Louis XIV d'instaurer un pouvoir fort : il incarne l'absolutisme et impose une monarchie de droit divin. Son règne, le plus long de tous, s'étend de 1643 à 1715 : c'est l'occasion de moderniser, d'unifier et d'agrandir le royaume et de faire de la France la première puissance européenne.

Nous verrons donc dans ce chapitre en quoi Louis XIV incarne le monarque absolu dans toute sa grandeur.

JOUR 1

Les débuts du règne de Louis XIV (1643-1661)

I. La régence d'Anne d'Autriche (1643-1661)

A. Anne d'Autriche et Mazarin

Le jeune Louis XIV n'a que cinq ans à la mort de son père Louis XIII en 1643. Son règne commence dans les difficultés et c'est sa mère, Anne d'Autriche, qui assure la régence de 1643 à 1661. Elle est aidée du cardinal Mazarin pour gouverner le pays : Richelieu en personne avait recommandé le prélat au roi Louis XIII qui l'avait pris à son service et l'avait désigné comme membre du futur conseil de régence dans son testament.

B. Les victoires militaires du début du règne

A son arrivée au pouvoir, Mazarin poursuit la guerre entreprise contre l'Autriche et l'Espagne sous le règne de Louis XIII, avec l'aide du duc d'Enghien, futur Condé, et Turenne, l'un des plus grands capitaines de son temps.

Cinq jours après la mort de Louis XIII, Condé remporte la victoire de Rocroi. Turenne est pour sa part vainqueur en Allemagne en 1648, ce qui permet la signature des traités de Westphalie avec l'empereur la même année. La France obtient la confirmation de la possession des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun ainsi que de l'Alsace.

Une décennie plus tard, Turenne obtient également une victoire décisive sur les Espagnols à la bataille des Dunes. Le traité des Pyrénées de 1659 consacre la prééminence de la France en Europe et réconcilie les deux grandes puissances. Louis XIV épouse alors Marie-Thérèse, fille aînée du roi d'Espagne.

EXERCICE :

Document 2 page 149

Regardez le tableau et lisez le texte qui lui correspond avant de répondre aux questions suivantes.

1. Qu'est-ce que les regalia ?
2. Relevez les regalia qui apparaissent sur le tableau ?
3. Dites quelle en est la signification.
4. Pourquoi peut-on dire que, bien que mineur, Louis XIV apparaît ici comme le roi de France ?

Le contenu de ces réponses (ou du corrigé de l'exercice) devra être appris et connu comme du cours.

II. La Fronde (1648-1653)

A. La Fronde parlementaire (1648-1649)

Alors que Louis XIV n'est qu'un enfant, le pays est secoué par une révolte que l'on nomme la Fronde. Tout commence en août 1648 avec la **Fronde parlementaire** : il s'agit d'une révolte de bourgeois, de membres de la noblesse de robe et d'artisans parisiens, encouragés par des princes et des grands seigneurs.

La hausse des impôts, décidée par Mazarin pour financer la guerre, mécontente le Parlement de Paris. Le 20 août 1648, Anne d'Autriche fait arrêter des parlementaires dont un certain Broussel, ce qui déclenche la Fronde parlementaire. Cela entraîne l'insurrection populaire et, lors de la journée des Barricades, le Palais Royal où loge Mazarin est bloqué. Les Grands se joignent alors à la rébellion contre le pouvoir royal.

Anne d'Autriche et Mazarin doivent fuir Paris avec le jeune roi et trouvent refuge au château de Saint-Germain-en-Laye.

A la tête de l'armée royale, Condé assiège Paris et obtient la capitulation des parlementaires. En mars 1649, la paix de Rueil accorde un pardon général aux révoltés. La Fronde parlementaire est alors achevée.

B. La Fronde des princes (1650-1653)

Cependant, la révolte reprend en 1650. C'est le début de la Fronde des princes, menée par Condé, ennemi de Mazarin, qui souhaiterait plus de pouvoir au Conseil du roi. Son arrestation déclenche une guerre civile à travers toute la France.

Mazarin doit fuir en Allemagne d'où il dirige le royaume. Cependant, en 1652, l'alliance de Condé avec les Espagnols provoque la défaite de ses partisans et le retour de Mazarin en France et au pouvoir.

Le 21 octobre 1652, Louis XIV entre triomphalement à Paris et s'installe au Louvre. Dès 1653, la Fronde est terminée et le royaume retrouve progressivement la paix.

À la mort de Mazarin en 1661, la France occupe une place prééminente en Europe, mais elle se trouve dans une situation économique catastrophique.

EXERCICE DE RECHERCHE

Dans un dictionnaire, faites une recherche de quelques lignes (3 ou 4 lignes pour chaque personnage) sur Mazarin, Anne d'Autriche et le prince de Condé puis apprenez le résultat de vos recherches.

Vous prendrez garde à ne noter que les éléments essentiels (importants) de leur vie et leurs principales actions.

JOUR 2

La mise en place de la monarchie absolue

Louis XIV, un monarque puissant

I. Les débuts du gouvernement de Louis XIV

Le Roi-Soleil est né le 5 septembre 1638 et a été sacré à Reims à l'âge de treize ans. Il prend en mains les rênes du royaume à la mort de Mazarin en 1661 et demeure le seul maître du royaume jusqu'à sa mort en 1715.

Il entend dès lors exercer un gouvernement personnel, ce qui ne signifie pas qu'il gouverne seul, mais que tous doivent lui obéir sans exception et que c'est à lui que revient le pouvoir de décider en dernier recours.

Depuis la Fronde, Louis XIV se méfie de la noblesse qu'il attire à Versailles par des faveurs et des pensions pour la maintenir sous son autorité.

LECTURE :

Premier texte page 156 : « L'Etat c'est moi ».

II. Un monarque de droit divin

Monarque de droit divin, Louis XIV est considéré comme le « représentant de Dieu dans son royaume ». Il tient son pouvoir de Dieu et n'a de compte à rendre qu'à Lui. Il exige en outre l'obéissance de tous ses sujets, quelle que soit leur position sociale. Il entend être le plus grand souverain d'Europe et faire de la France le pays le plus puissant.

III. Un monarque absolu

On parle de **monarchie absolue** pour qualifier la royauté telle qu'elle est exercée par Louis XIV : le roi dispose de **droits** dits **régaliens**, tels que le droit de déclarer la guerre, d'avoir une diplomatie, de battre monnaie, etc. Il est souverain en son royaume.

Cependant, il ne faut pas croire que le monarque absolu ait eu tous les pouvoirs. Il est soumis à des **lois** dites **fondamentales** qu'il lui est impossible de transgresser : par exemple, il ne peut disposer de la couronne, c'est-à-dire choisir n'importe quel héritier, car c'est la **loi salique** qui régit la transmission de la couronne en France. Cette dernière revient à l'homme le plus proche du roi par le sang, comme nous l'avons vu l'an dernier déjà.

Par ailleurs, le roi est soumis aux lois de Dieu. Enfin, il est possible d'exprimer son opposition au roi, notamment par le biais du Parlement.

IV. Le Roi Soleil

Louis XIV utilise le soleil comme emblème royal dès 1662 : déjà les rois de France avaient utilisé ce symbole, mais Louis XIV s'identifie au soleil de manière tout à fait inédite. Il est Apollon, le dieu des arts, de la beauté et de la lumière.

EXERCICE

Regarder et lire les documents 2 et 3 page 147 et le portrait page 145, puis répondre aux questions suivantes.

1. De quelle manière Louis XIV s'identifie-t-il au soleil ?
2. Quel est le sens de l'utilisation d'un tel symbole ?
3. Quelle est la devise du roi ?
4. Quels sont les autres symboles du pouvoir utilisés par Louis XIV ? (doc. 3)
5. A quels pouvoirs font-ils référence ? (doc. 3)
6. Comment le roi est-il représenté sur ce portrait ? Quelle facette du roi est ici mise en valeur ? (portrait page 145)

LECTURES :

Document 4 page 149 et les encadrés jaunes pages 148-149.

JOUR 3

Le gouvernement de l'Etat sous le règne de Louis XIV

I. Le gouvernement en Conseils à Versailles

Se méfiant des grands princes qui l'ont autrefois trahi lors de la Fronde, le roi s'entoure principalement de bourgeois et de membres de la noblesse de robe pour gouverner. Il n'a pas de Premier ministre, mais six ministres : le **chancelier**, le **contrôleur général des Finances** et **quatre secrétaires d'Etat** pour les Affaires étrangères, la Guerre, la Marine et la Maison du Roi.

A Versailles, le roi gouverne au sein de ses **Conseils** qu'il réunit régulièrement. Le **Conseil d'en-haut** discute des affaires très importantes, le **Conseil des dépêches** examine les dépêches et les lettres des intendants, le **Conseil des Finances** est en charge des Impôts et le **Conseil des parties** veille au respect de la justice. Enfin, le **Conseil de conscience** traite des questions religieuses.

II. Les intendants et l'administration des provinces

Dans les provinces du royaume, les officiers royaux sont désormais surveillés par des **intendants** qui sont établis pour plusieurs années dans les capitales des provinces et dont les pouvoirs sont très étendus.

En effet, ces intendants représentent le roi et **ont en charge la police, les impôts, la justice, les travaux publics, l'exécution des ordonnances (lois royales), les manufactures et le commerce.**

C'est cette organisation administrative et sociale que l'on nomme l'Ancien Régime.

EXERCICE 1 :

Document 1 page 148.

1. Quelles sont les trois grandes catégories de serviteurs de l'Etat ?
2. Quel est le rôle de chacune ?
3. Lesquels se trouvent à Versailles ? Lesquels se trouvent en province ?
4. Par qui ces serviteurs de l'Etat sont-ils nommés ?
5. Qu'est-ce qui montre que le roi n'a pas tous les pouvoirs ?

Apprendre le schéma par cœur.

EXERCICE 2.

Recherche biographique : dans un dictionnaire, faites une recherche de quelques lignes (3 ou 4 lignes pour chaque personnage) sur Colbert, Louvois, et Turenne.

DATES:

- Naissance de Louis XIV : 5 septembre 1638
- Règne de Louis XIV : 1643-1715
- Fronde : 1648-1653
- Victoire de Rocroi : 1648
- Traité des Pyrénées : 1659
- Mort de Mazarin et début du règne personnel de Louis XIV : 1661

DÉFINITIONS:

- **Régence** : période de minorité du roi pendant laquelle le gouvernement du royaume est assuré par une autre personne.
- **Monarchie de droit divin** : système politique dans lequel le roi tient son pouvoir de Dieu dont il est le représentant sur terre.
- **Monarchie absolue** : système politique dans lequel le roi détient les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Cependant, il n'a pas le droit de tout faire.